Commune de La Celle sur Morin

LETTRE D'INFORMATION N°15- OCTOBRE 2026



Ou rendez vous sur le site web de la mairie pour trouver plus d'informations

TRAVAUX

A l'école

Cet été, des travaux de peinture ont été réalisés dans le réfectoire afin d'apporter davantage de couleurs et de créer un environnement plus chaleureux, agréable et propice au bien-être des enfants.





AGENDA

- **Mercredi 28 octobre 2026 :** Halloween à la salle des brosses de 14h30 à 17h30
- **Mercredi 11 novembre 2026,** Commémorations
- **Samedi 12 décembre 2026,** à 15h30, goûter des aînés.
- **Samedi 12 décembre 2026** de 16h à 21h, marché de Noël.
- **Samedi 24 janvier 2027, à 15h30, galette des rois** des aînés âgés de 65 ans et plus. Sur inscription en mairie avant le 13/01. Les plus jeunes peuvent y assister moyennant une participation.

PERMANENCES ET ASTREINTES

Des élus proches de vous !

Pour rester au plus près de vos besoins, un numéro d'astreinte sera prochainement mis en place afin de joindre un élu en cas d'urgence.
Venez rencontrer vos élus lors d'une permanence en mairie, le dernier vendredi de chaque mois, de 17h30 à 19h30. Un moment d'échange, d'écoute et de proximité, tout simplement.

Commune de La Celle sur Morin

LETTRE D'INFORMATION N°15- OCTOBRE 2026

CAFÉ ÉPHÉMÈRE

3ème édition

Un café éphémère placé sous le signe de la convivialité.
Organisé à la fin du mois d'août, le café éphémère a été l'occasion de se retrouver dans une ambiance chaleureuse et détendue.
Autour d'un café, les habitants ont pu échanger, faire connaissance, partager un moment agréable et créer de nouveaux liens.
Un beau rendez-vous de proximité, fait de rencontres, de sourires et de partage, qui contribue à faire vivre l'esprit de notre village.



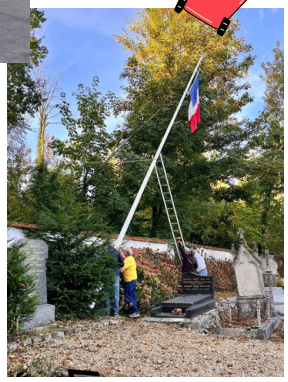


NETTOYONS NOTRE VILLAGE









NUISANCES SONORES

Note à l'attention des habitants

Respectons la tranquillité de notre village. La mairie reçoit actuellement de nombreuses plaintes concernant des nuisances sonores et des troubles de voisinage, aussi bien en journée qu'en soirée et durant la nuit.

Nous souhaitons rappeler à chacun que vivre à la campagne ne signifie pas que tout est permis en matière de bruit. Chacun doit pouvoir profiter de son domicile et de son environnement dans le calme et le respect de ses voisins.

Sont notamment concernés : les soirées, les rassemblements bruyants, la musique à volume excessif, les cris répétés, les aboiements persistants, l'utilisation d'outils ou d'engins particulièrement bruyants, ainsi que tout comportement sonore susceptible de perturber la tranquillité du voisinage.

Les nuisances sonores diurnes ou nocturnes peuvent être sanctionnées. selon la nature de l'infraction les contrevenants s'exposent notamment à une amende pouvant atteindre 450 euros.

Le respect des horaires est applicable pour les travaux, bricolage, jardinage bruyants...

Rappel des horaires:

Du lundi au vendredi: 8h-12h & 14h-20h

Le samedi: 9h-12h & 14h-19h

Les dimanches et jours fériés: 10h-12h

Rappel des règles sur les animaux

Nous vous rappelons que les chiens doivent être tenus en laisse au sein de notre commune.
Nous vous rappelons également que la voirie et nos massifs ne sont pas des espaces dédiés aux déjections canines. Par respect pour les autres promeneurs et pour nos agents, respectons cette règle essentielle de civisme.

1 rue d'en Bas
77515 LA CELLE SUR MORIN
01 64 04 70 65
Mail : lacellesurmorin77515@gmail.com

Suivez toute l'actualité de la commune sur l'application Panneau Pocket et sur notre site internet www.la-celle-sur-morin.fr